

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 21 FÉVRIER 2013

L'an deux mille treize

Le 21 février

Le **Conseil municipal de la Commune de LA ROCHE-CHALAIS**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Jacques MENUT, Maire**

Date de convocation : 13 février 2013

PRESENTS : M.POINTET J.C., M.ARNAUDINAUD J.P., M.BONNET J.C., M. VIAUD A., M.DELAVIE J., M.BONNEAU G., M.GOBIN J., M.MAILLETAS A., M.De GILBERT F., M.ESPAGNET E., MME OUARY F., M.BENOIT BARNE L., M.NEIGE P., MME DUMON I., MME SHARPE S., M.TALON J.P., MME VOINEAU R., M.DUBET G., M.DUVAL J.

ABSENTS EXCUSES :

MME GRANGE A. donne procuration à M.ARNAUDINAUD J.P.

MME DALY M. donne procuration à M.MENUT J.

M.PEYRONT M. donne procuration à M.POINTET J.C.

Voix consultative : Mme PEILLET F.

SECRETAIRE : M.GOBIN J.

.....

QUESTION 1 : VENTE PARCELLE A LAVAUD

Le maire informe avoir reçu du gérant d'Intermarché une demande d'acquisition de la parcelle cadastré AK N° 142 d'une surface de 356m². Il indique une offre de 5 000 euros TTC, frais de notaire à charge de l'acquéreur.

Le maire précise que cette parcelle fera l'objet d'une servitude pour la surveillance de regards eaux pluviales/assainissement.

VOTE à l'unanimité.

QUESTION 2 : MAISON PLACE DE L'ÉTOILE

Le maire rappelle aux élus le précédent débat relatif au droit de préemption sur la maison sis place de l'Etoile.

Il indique, conformément aux règles de comptabilité publique, avoir sollicité l'avis des domaines qui a estimé le bien à 123 000 euros. Le maire propose au conseil, qui donne son accord, de négocier à l'amiable avec le propriétaire du bien.

VOTE à l'unanimité.

QUESTION 3: TARIFS SAISON ESTIVALE POUR MAISON DU CAMPING

Le maire indique que lors de la précédente séance, les élus ont délibéré pour fixer les tarifs de location de la maison du camping, nouvellement affectée comme gîte communal. Cependant, il manque, pour compléter la grille, quelques tarifs.

Aussi, il propose :

Forfait frais de dossier : 15 euros

Tarif Week-end : 275 euros

Nuitée : 150 €uros

Forfait ménage, fin de séjour : 40 €uros

Fourniture draps et serviettes de toilette : 10 €uros /personne/semaine.

VOTE à l'unanimité.

QUESTIONS 4: ATELIER RELAIS

Le maire rappelle les précédentes discussions au sujet du rachat anticipé par le propriétaire bailleur de l'atelier-relais sis 52 bis avenue d'Aquitaine à LA ROCHE-CHALAIS.

Fin février, la somme restant due s'élève à 59 267,71 € H.T. à laquelle il est appliqué le taux de 4,35% sur 2/12^{ème} soit 429,69 €, la TVA s'élevant à 11 616,47 €.

Le conseil municipal :

- Accepte le rachat anticipé demandé par la SARL BUGNET, ainsi que prévu à alinéa 3 de l'article II de l'acte notarié signé le 22 février 2008.

- Indique que le remboursement s'effectuera comme suit :
- o Capital restant dû : 59 267,71 € H.T.
- o Intérêts sur 2/12^{ème} : 429,69 €
- o T.V.A. : 11 616,47 €

Désigne le maire pour le suivi de ce dossier et signer tous les documents s'y référant
VOTE à l'unanimité.

QUESTION 5 : ADMISSION EN NON-VALEUR

La trésorerie de Saint Aulaye fait part des difficultés pour encaisser des impayés de garderie pour trois familles d'un montant total de 16,26 euros. Les facturations seront annulées.
VOTE à l'unanimité.

QUESTION 6 : SUBVENTION AU RESTO DU COEUR

Mr Le Maire rappelle que chaque année des subventions sont accordées à diverses associations, il explique avoir été sollicité cette année par l'association des Restos du Cœur.

L'association demande à ce que la subvention soit versée sous forme de bons d'achat, jusqu'à épuisement du montant accordé de 1360 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le montant de la subvention, et indique que la commune s'acquittera des factures d'alimentation accompagnées du bon d'achat jusqu'à concurrence de 1360 €.

VOTE à l'unanimité.

QUESTION 7 : VOTE DE PRINCIPE D'IMPLANTATION D'ÉOLIENNES

Dans le cadre des orientations gouvernementales en matière de développement des énergies renouvelables, la société ABO Wind, 2 rue du libre Echange à Toulouse, réalise des études de faisabilité d'un projet éolien sur le territoire de la commune de La Roche-Chalais.

Considérant que le projet peut constituer un élément positif dans le développement de la commune, notamment l'intérêt qu'il représente en matière de développement de la commune, notamment l'intérêt qu'il représente en matière de développement local et de ressources potentielles, le conseil municipal se prononce favorablement à ce projet et donne l'autorisation à ABO Wind d'entreprendre toutes les démarches nécessaires inhérentes à celui-ci :

- rencontre des propriétaires fonciers et des exploitants.
- Mise en place d'un mât de mesure.
- Réalisation des études nécessaires et réglementaires pour constituer les demandes d'autorisation administratives (permis de construire, déclaration d'exploiter,...).
- Réalisation de la concertation et de l'information aux habitants de la commune, et aux communes voisines, sur le projet.

La commune apportera son soutien, sans frais de sa part, à la société ABO Wind pour ce projet, notamment dans la mission d'information de la population.

VOTE à l'unanimité.

QUESTION 8: SUBVENTION AU CCAS

Le maire rappelle qu'en 2010, la commune a versé une avance remboursable de 20 000 euros au CCAS. Or, le CCAS rencontre des difficultés financières qui ne lui permettent pas de rembourser cette avance d'autant plus que le budget prévisionnel de l'exercice 2013 fait apparaître un déséquilibre d'environ 15 000 euros.

Aussi, le maire demande aux élus de se prononcer sur l'abandon du remboursement de l'avance de 20 000 € d'une part, et l'octroi d'une subvention de 15 000 €, d'autre part.

Le conseil municipal :

- Accepte de renoncer au remboursement de l'avance remboursable inscrite au budget communal au compte 27636,
- Décide de verser une subvention de 15 000 euros au CCAS pour équilibrer le budget 2013, sur article 65738,

Autorise le maire à signer tous les documents pour réaliser cette opération

VOTE à l'unanimité.

QUESTION 9: PLANNING SALLE DE SPECTACLES

Le maire indique que les travaux relatifs à la salle de spectacles sont bien entamés. Compte tenu de retard au démarrage et à des demandes complémentaires de contrôles, un nouveau planning doit être élaboré. Ce planning est nécessaire pour appliquer les clauses du CCAP et notamment les pénalités de retard, par exemple. Le conseil municipal :

- Prend connaissance du nouveau planning de réalisation des travaux de la salle de spectacles,
- Accepte ce nouveau document qui remplacera celui adopté lors de la signature du marché,
- Désigne le maire pour le suivi de ce dossier.
- VOTE à l'unanimité.

QUESTION 10: CONTRAT DE VILLE 2013

Le maire rappelle aux élus que le Conseil Général de la Dordogne octroie chaque année une subvention au titre des contrats de ville.

Il indique qu'en 2013, deux opérations peuvent prétendre à la subvention : la salle de spectacles dans la deuxième tranche pour un montant de 44 709 euros et l'acquisition d'un terrain sur les bords de la Dronne pour un montant de 5 600 euros correspondant à 40% du prix d'achat conclu à 14 000 €uros. Ce terrain doit permettre la création d'un circuit de randonnées. Le conseil municipal :

- **Sollicite** auprès du Conseil Général de la Dordogne une subvention au titre du contrat de villes 2013 comme suit : de 5 600 € pour l'achat de terrain en vue de la création d'un itinéraire de randonnées et 44 709 euros pour les travaux de la salle de spectacles – 2^{ème} tranche.
 - **Désigne** le maire pour signer tous les documents nécessaires à cette opération.
- VOTE à l'unanimité.

DIVERS

SUBVENTION A L'UFOLEP – ORGANISATION D'UNE COURSE CYCLISTE

Le maire donne la parole au maire délégué de Saint Michel Léparon. Ainsi, M.ARNAUDINAUD expose aux conseillers municipaux que l'association UFOLEP organisera le 2 juin prochain le championnat régional cycliste sur le territoire de Saint Michel Léparon.

L'association demande une subvention auprès du conseil municipal étant entendu que d'autres collectivités et sponsors seront également sollicités.

Le conseil municipal accepte le versement d'une subvention de 2 000 €uros (deux mille).